

Avis du 27/05/2016

SA IMMO-BASILIX
Avenue du Port 12
1080 Bruxelles
RPR 0453 348 801

Information réglementée - AR 14 novembre 2007
Isin-code : BE0003674851

En sa qualité d'émetteur de certificats immobiliers «BASILIX», la SA Immo-Basilix publie par la présente son rapport semestriel au 12 mars 2016 sur l'exercice 2015-2016. Les chiffres semestriels n'ont pas été audités.

Suite à la vente du centre commercial Basilix différents décomptes ont été établis avec les anciens locataires et l'acheteur. Le solde provisoire du compte de produits et charges atteint 177.697,86 euros. Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que toutes les recettes et dépenses ne sont pas réparties uniformément sur l'année, si bien que ce résultat ne peut être automatiquement extrapolé à l'ensemble de l'année. De même, le résultat au 12.03.2016 ne tient aucun compte de la répartition du solde d'exploitation fixée dans le prospectus.

Le Conseil d'administration de la SA Immo-Basilix souhaite informer les porteurs de certificats que, dans le cadre de la procédure entre la SA Redevco Retail Belgium et la SA Immo-Basilix, le jugement de la Cour d'Appel de Bruxelles concernant le remboursement des charges communes non prescrites pour un montant total de 337.239,05 euros est devenu définitif. L'action qui a été intentée par la S.A. Redevco Retail Belgium a été jugée recevable, mais non fondée. Aucune partie ne s'est pourvue en cassation.

Les administrateurs de la SA Immo-Basilix déclarent qu'à leur connaissance :

- Les états financiers abrégés, établis conformément aux normes applicables aux comptes annuels, donnent une image fidèle du capital, de la situation financière et des résultats de l'émetteur.
- Le rapport annuel intermédiaire fournit un aperçu fidèle des principaux événements qui se sont produits au cours des six premiers mois de l'exercice, ainsi que de leur impact sur les états financiers. Il fournit également une description des principaux risques et incertitudes pour le reste de l'exercice.